

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2020

REVENUS

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	397 729 \$
Service d'aqueduc	48 253 \$
Taxes spéciales – eau potable	57 267 \$
Service d'égout	11 211 \$
Service boues de fosses septiques	7 227 \$
Service d'ordures et collecte sélective	55 695 \$
Paiements tenant lieu de taxes	16 185 \$
Transferts	221 307 \$
Services rendus	46 414 \$
Imposition de droit	28 745 \$
Intérêts	8 525 \$
Autres revenus	<u>6 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	904 558 \$

INVESTISSEMENT

Transferts	<u>100 000 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	100 000 \$

TOTAL DES REVENUS

1 004 558 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	227 650 \$
Sécurité publique	82 689 \$
Transport	218 341 \$
Hygiène du milieu	116 114 \$
Aménagement, urbanisme et développement	13 261 \$
Loisirs et culture	90 785 \$
Frais de financement	1 918 \$
Remboursement capital	<u>138 800 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	889 558 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation-Hygiène du milieu	100 000 \$
Immobilisation-Aménagement, urbanisme et dév.	<u>15 000 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	115 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 004 558 \$

TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 fut adopté par le règlement 190-2019 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 06 décembre 2019.

- Taxe foncière : demeure à 1,12\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc demeure à 227\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe spéciale demeure à 303\$ par unité.
- La taxe d'égout demeure à 101\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines demeure à 60\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau demeure à 100\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique baisse à 61.50\$ pour les résidents permanents et baisse à 30.75\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
 - Pour le service permanent, la taxation demeure à 225\$,
 - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation demeure à 15\$,
 - Pour les ICI, la taxation demeure à 476\$,
 - Pour les fermes, la taxation demeure à 309\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 75 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 696.00\$.